

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2023-11/68C

Objet : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE SUD ROUSSILLON A LA COMMISSION DES ESPACES, SITES ET ITINERAIRES (CDESI).

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

| | | | | |
|------------------------------------------|----|--------|--------------|----|
| Nombre de membres afférents au Conseil : | 37 | Vote : | Pour : | 33 |
| En exercice : | 37 | | Contre : | 0 |
| Présents : | 26 | | Abstention : | 0 |

Présents : Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Marie-Thérèse NEGRE, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGARBOIX, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Manon SABARDEIL, Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés ayant donné procuration : Pascale GUICHARD donne pouvoir à Jean ROMEO
Christophe MANAS donne pouvoir à Valérie LISSARRE
Angèle PEREZ donne pouvoir à Ange GARCIA
Nathalie PINEAU donne pouvoir à Thierry DEL POSO
Pierre ROSSIGNOL donne pouvoir à Manon SABARDEIL
Louis SALA donne pouvoir à Eliane BERDAGUER
Sylvie TORRES donne pouvoir à Colette ROIG

Absents excusés : Stéphane CALVO, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance : Thierry LOPEZ

Date de convocation : 22 novembre 2023

Le Président expose à l'Assemblée,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions prévues aux articles L2121-21 et L2121-33 ;

Vu le Code du Sport et notamment ses articles L311-3, R311-1 à R311-3 ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental des Pyrénées- Orientales en date du 16 décembre 2019 fixant la composition de la CDESI ;

Considérant la démarche de développement raisonné des sports et activités de pleine nature conduite par le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales ;

Considérant que ladite commission émet des avis consultatifs et des propositions dans l'objectif de créer une dynamique collective en faveur des pratiques sportives durables et respectueuses des milieux ;

Considérant que les représentants au sein de cette instance doivent être désignés pour la période 2023-2026 ;

Il appartient donc au Conseil de désigner un délégué ainsi que son suppléant.

Il est décidé de procéder au vote à main levée.

Le Président propose la candidature de Robert OLIVE en tant que représentant titulaire et celle de Eva SOUBIELLE comme suppléante.

A L'UNANIMITE DES PRESENTS, sont désignés ROBERT OLIVE représentant titulaire et Eva SOUBIELLE suppléante.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

